

Au sommaire

4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Preuve de la faute du vendeur d'immeuble à construire pour engager sa responsabilité au titre des dommages intermédiaires

Vente. Une demande d'expertise en référé interrompt le délai pour agir en garantie des vices cachés

6 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Droit international et droits étrangers. Conditions permettant de se remarier en l'absence de la vérification d'opposabilité d'un divorce étranger

7 ENTREPRISE

Entreprise. Durabilité des entreprises : ajustement des critères de taille

8 FAMILLE - PATRIMOINE

Testament. Pas d'enregistrement par acte authentique des testaments olographes du vivant du testateur

9 FISCAL

Impôts et taxes. Actualisation de la liste des États et territoires non coopératifs

10 PROFESSION

Notaires. Carte 2023-2025 des zones d'installation des notaires

Notaires. Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des notaires jusqu'au 28 février 2026

Notaires. Le Conseil supérieur du notariat devient compétent pour l'instruction de trois types de déclarations

Discipline notariale. Autorité de la concurrence : avis sur la déontologie et la discipline des notaires

À LA Une

Régime des marchands de biens : point de départ du délai de revente

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point »

Encore faut-il avoir une bonne connaissance de la date du point de départ, particulièrement en matière fiscale, ainsi qu'en témoigne un arrêt publié de la Cour de cassation du 14 février 2024.

En effet, s'agissant des achats en vue de la revente, elle énonce que le délai de revente en vue de bénéficier du régime spécial d'enregistrement court à compter de la date d'acquisition et non, en cas de revente à la découpe soumise à délai abrégé, de la date de déclenchement du droit de préemption des locataires.

À bon entendeur, salut... > **LIRE P. 1**